

[Text]

The Chairman: Yes.

Mr. Robinson: Why do we not do that with these? There is reference there to the time for questioning of witnesses and so on. You might want to consider that in the management committee, just in the interests of . . .

Mr. Redway: Are there any changes from the usual pattern that you would be thinking of there, Mr. Robinson?

Mr. Robinson: It is just that the pattern varies from committee to committee, it seems, on the questioning of witnesses. I think we might want to look at what is the most appropriate pattern for a smaller committee as well.

Mr. Redway: Okay.

Ms Copps: I think I am with Alan on this one. In terms of the questioning, it would be nice if we could come up to our own idea, rather than referring it over to them, which they might refer back to us anyway. I do not know. Have there been any guidelines developed with respect to . . . ?

The Chairman: No, it is entirely up to us. This is one of the pro forma motions that is usually put to a committee when it is organized. However, there is a new regime in effect now. We have a budget to administer, and there is a start-up amount of money in terms of the budget. I would suggest that given that fact, perhaps we should let the management committee take a look at it and then report back to the committee. Because with the mandate of this committee, we could very well have witnesses from outside the country. Maybe we would have to take that into account. So will we pass that one for the moment?

Ms Copps: Yes.

• 0925

The Chairman: Item 6(b) has to do with time allocation.

Now, my proposal to the committee would be as follows, that there be no time allocation on interventions. The Chair would have to exercise discretion if somebody were abusing the time of the committee. The 10-minute time limit has no place in this kind of committee, in my view, because I would hope that we would be able to operate by consensus. Consequently, that would be my suggestion to the committee and I know I would certainly have the support of the vice-chairman in that regard.

Ms Copps:

Ms Copps: I came from a legislature where we did not have time limits on questions, and believe me, I think there should be a time limit. I hope we do operate on consensus and that will be great, but there are times when people can use ragging the puck as a political ploy, and I would hate to see that happen in this committee.

Now, I do not think you should necessarily be wedded to the time frames, and 10 minutes may be a little short, but I think

[Translation]

Le président: Oui.

M. Robinson: Pourquoi ne pas en faire de même pour celle-ci? Il y est question aussi du temps dont on disposerait pour poser des questions aux témoins etc. Vous pourriez peut-être en discuter au comité de la gestion, par simple égard . . .

M. Redway: Envisagez-vous là quelques modifications, par rapport à notre façon habituelle de procéder, monsieur Robinson?

M. Robinson: Chaque comité a un petit peu sa façon de procéder, et de poser les questions aux témoins. Étant donné que c'est un petit comité, nous pourrions peut-être réfléchir à ce qui serait la façon la plus intéressante de procéder.

M. Redway: Très bien.

Mme Copps: Là-dessus je suis d'accord avec Alan. Nous pourrions peut-être décider nous-mêmes de la façon dont nous voulons poser les questions, plutôt que de renvoyer ça au comité de la gestion, qui risque de nous renvoyer la question. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Est-ce qu'il y a des directives là-dessus . . . ?

Le président: Non, c'est à nous d'en décider. C'est une de ces formalités dont le Comité a normalement à décider, au moment où il s'organise. Cependant, nous entrons dans une nouvelle ère, nous avons également un budget à administrer, avec déjà une somme prévue au départ. Pour cette raison il serait peut-être bon de demander au Comité de la gestion de réfléchir à la question, et de nous soumettre ensuite ses conclusions. Étant donné le mandat de ce Comité il se pourrait fort bien que nous invitions des témoins de l'extérieur même du pays. Il faudrait peut-être en tenir compte. Laissons cette question de côté pour le moment, si vous voulez?

Mme Copps: Oui.

Le président: Le point 6b) concerne la répartition du temps de parole.

Ce que je proposerais maintenant au Comité, c'est qu'il n'y ait aucune répartition préalable. Le président aurait le droit d'user de son autorité lorsque quelqu'un dépasserait les limites. Je pense que les 10 minutes additionnelles ne sont pas du tout indiquées dans ce genre de comité, j'espère en effet que nous serons à même de nous entendre sans difficulté. Voilà donc ce que je propose au Comité, et je suis sûr que la vice-présidente me soutiendra.

Madame Copps:

Mme Copps: Je viens d'une assemblée législative où l'on n'imposait aucune limite de temps pour les questions, et croyez-moi je ne pense pas que ce soit bon. J'espère également que nous saurons nous entendre, et je m'en félicite à l'avance; cependant, certains en profitent parfois pour tirer la couverture à eux, et faire de l'obstruction, et je ne pense pas que l'on doive s'exposer à ce genre de manœuvre au Comité.

Je sais que l'on ne devrait pas être absolument tenu par ces limites de temps, 10 minutes c'est peut-être un peu court, mais